

**BREF  
DP**



# Compte rendu de la réunion DP mensuelle du 22 mai 2018

La direction était représentée par Isabelle Bourrette.

DP présents : Dorothee Lions (FO), Josian Ribes (FO), Jean-Olivier Scicluna (FO), Damien Urvoix (FO), Maxime Mouysset (FO), Laurent Savio (SUD), Jean Victoor (UNSA) et Joëlle Roche.

Absents : Eric Moro (CGT), Sylvie Quéré (CGT), Thierry Taï (SUD), François-Xavier Jamin (UNSA), Edith Marot (UNSA) et Stéphane Campeau.

## Réclamation FO n°1 : différence de rémunération entre les AT et les volontaires le samedi :

En mars 2013, les délégués du personnel Force Ouvrière posaient la réclamation suivante : « Les délégués du personnel Force Ouvrière demandent comment la direction envisage de motiver des conseillers à participer à une action terrain (salon...) le samedi, alors que s'ils restent au bureau leur salaire sera majoré de 50% ». La direction avait alors répondu : « qu'une réflexion sera sans doute à mener sur ce sujet. La direction rappelle qu'à ce jour, aucune modification sur le mode de rémunération n'a été réalisée ».

Cinq ans après, les délégués du personnel Force Ouvrière réclament à la direction d'indiquer où en est sa réflexion concernant ce sujet.

**Réponse de la direction :** la réflexion de la direction en est au même point. Ce sujet sera prioritaire quand les négociations sur le temps de travail reprendront...probablement à la rentrée.



**Réclamation FO n°2 : la Mutuelle fait son festival :** Dans le Mag 2018, la Mutuelle des Motards a informé ses sociétaires qu'elle organisait en août, un festival dans l'Hérault.

Nos assurés nous demandent de plus en plus d'informations sur le déroulement, les dates, le lieu pour s'organiser.

Afin de répondre aux demandes des assurés, les délégués du personnel Force Ouvrière réclament des informations sur cet événement.

**Réponse de la direction :** *il s'agit d'un rassemblement motard avec des randonnées dans l'arrière pays héraultais. Des motos et des vélos électriques seront présentés. Des groupes de musique amateurs et 1 ou 2 groupes emblématiques animeront les soirées. Il y aura à boire et à manger. Ce festival aura lieu au domaine de Bessilles fin août-début septembre 2018 avec un tarif d'entrée préférentiel pour nos sociétaires.*

### **Réclamation FO n°3 : la Mutuelle des Motards fête ses 35 ans :**

La Mutuelle est née en 1983.

La convention qui réunissait tous les salariés de l'entreprise est maintenant organisée avec une fréquence très variable.

Les délégués du personnel Force Ouvrière demandent à la direction si une réunion et/ou une fête est organisée cette année.

**Réponse de la direction :** *il n'y aura pas d'événement réunissant tous les salariés du siège et du réseau pour des raisons de coût et de logistique mais il y aura des surprises liées à l'anniversaire. Par contre, une soirée sera organisée pour les salariés du siège avant les vacances et une compensation sera offerte à ceux du réseau.*

### **Réclamation FO n°4 : gestion des flux lors de la semaine 19 :**

La semaine 19 a été exceptionnelle car il y a eu deux jours fériés.

L'activité a été intense et les assurés se sont plaints à de nombreuses reprises d'avoir dû attendre 25 à 30 minutes pour avoir un conseiller ou un gestionnaire.

Les salariés présents ont dû faire face au mécontentement et à des flux soutenus (téléphone, GED, face à face...).

Les délégués du personnel Force Ouvrière réclament à la direction d'indiquer comment ont été gérés les flux lors de cette semaine particulière. Existe-t-il un message dissuasif pour nos assurés lors de ces périodes particulières de l'année ? Quelles mesures sont prises par la direction pour résorber le retard de saisie et la surcharge ?

**Réponse de la direction :** *la direction confirme que le surcroît d'activité a été anticipé et un message de dissuasion a été activé au-delà de 10 appels en attente. La priorité a été donnée aux devis et les web callback ont été pris en charge à 95%. Dès la semaine 20, le plateau n'a pas pris d'appels pendant 3 j pour résorber le retard pour un retour à la normale semaine 21.*

### Réclamation FO n°5 : Chèques Déjeuner et Net Imposable :

Les salariés sont nombreux à avoir été surpris à la lecture de la lettre émanant de la RH jointe à leur dernier bulletin de paie. Beaucoup n'ont pas compris l'erreur commise durant des années par nos services concernant le calcul du net imposable et ont sollicité les collègues de la direction des ressources humaines. Lors du CE du 12 avril 2018, le représentant syndical FO a demandé si en cas d'éventuel redressement l'entreprise comptait prendre la pénalité à sa charge.

Le comité d'entreprise n'ayant pas obtenu de réponse précise à sa question, les délégués du personnel Force Ouvrière réclament à la direction de prendre en charge les éventuels redressements fiscaux que pourraient subir les salariés.

*Réponse de la direction : la direction confirme qu'il s'agit de régulariser une situation erronée qui était à l'avantage des salariés durant des années. Toutefois les probabilités de redressement sont infimes. En cas de besoin, la direction étudiera les demandes au cas par cas.*

### Réclamation FO n°6 : Promotion et Prime d'Expérience :

Lorsque les employés changent de classe à la faveur d'une promotion, le calcul de leur Prime d'Expérience change puisque la base retenue est le salaire minimum de la branche assurance (RMA de la classe).

Par ailleurs, la Prime d'Expérience n'existant pas pour les cadres, cette prime disparaît lorsqu'un employé est nommé cadre en classe 5. A noter que le taux de charge est aussi nettement supérieur pour les cadres.

Ainsi parfois certains salariés craignent de perdre du salaire net lorsque la perspective d'une promotion avec changement de classe leur est signalée.

Les délégués du personnel Force Ouvrière réclament à la direction de préciser clairement qu'aucun salarié ne voit jamais sa rémunération nette baisser (hors changement de temps de travail).

*Réponse de la direction : la direction rappelle que lors d'une promotion d'employé à cadre, la prime d'expérience est intégrée dans le salaire brut. En outre pour tout changement de classe l'augmentation de salaire est à minima de 10 points (60,70 € bruts) conformément à la Convention d'Entreprise signée en 1999.*

*la force syndicale*

**Pour toute demande concernant les délégués du personnel, interrogez vos camarades représentants du personnel : Dorothee Lions, Maxime Mouysset, Josian Ribes, Jean-Olivier Scicluna et Damien Urvoix.**